



licenciement en fin de carrière

Par **rehad**, le **08/12/2019** à **17:40**

Bonjour,rnrnJ'avais évoqué déjà cette affaire de licenciement en fin de carrière, j'ai porté plainte contre x contre mon employeur et le médecin du travail qui ont utilisés de faux documents pour faire en sorte que je sois débouté. Toutefois mon nouvel avocat a porté plainte pour ce motif et le procureur me répond que les faits sont prescrits 5 ans après mais pas les borderesaux de pièces qui ont été versés au débat , il demande ses pièces cela fait 15 jours que je demande à mon conseil de les transmettre et elle ne fonctionne pas que puis-je faire ma seule crainte est que dès le passage en 2020 ce soit prescrit aussi.rnrn rnrnMerci de votre conseil pour débloquer la situation.rnrn rnrnRehad

Par **rehad**, le **08/12/2019** à **20:06**

je tiens à préciser que j'étais travailleur handicapé et que l'employeur souhaitait me muter dans un autre poste de magasinier alors que mon contrat de travail précisait que j'étais administratif et ce pendant 29 années et que le médecin de travail a attesté que j'avais été vu en visite médicale ce qui est totalement faux.rnrn rnrnMerci de prendre en compte ces précisionsrnrnrehad

Par **morobar**, le **10/12/2019** à **10:20**

Bonjour,rnrnVous avez saisi le conseil des prudhommes et avez été débouté selon vos propos.rnrnVous avez porté plainte à l'époque, mais le CPH nullement tenu par le pénal, a tout de même estimé sans copnsistancve vos allégations quant à ces pièces.rnrnVous

évoquez par la suite une nouvelle instance, mais il vous est opposé la
prescription. Il demande ses pièces cela fait 15 jours que je demande à mon
conseil de les transmettre et elle ne fonctionne pas. Vous devriez reprendre la
formulation, vos propos sont incompréhensibles.